



**COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 11.12.2012**

COMMUNE de BUETHWILLER

68210

L'an deux mille douze, le onze décembre, à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué par convocation en date du 04 décembre 2012 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. André ANTZ, Maire.

Etaient présents : M. Eric BRINGEL, M. Bertrand ALBISSER, M. Etienne PERRIN, M. Jonathan SAUNER, M. Gilles STEMMELEN, M. Jean-Marc RUFF, Mme Valérie ROOS

Absents excusés : M. Marc COLIN, M. Mathieu HUG, M. Serge MAILLARD

Procurations : M. Marc COLIN à M. André ANTZ, M. Mathieu HUG à M. Bertrand ALBISSER, M. Serge MAILLARD à Mme Valérie ROOS

Approbation du compte-rendu de la séance du 16.10.2012

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 16.10.2012 et accepte de signer le registre.

Personnel communal : convention de participation en prévoyance

Par délibération du 26 Juin 2012, le Conseil Municipal a décidé de se joindre à la mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque PREVOYANCE que le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Haut-Rhin a engagé.

Le Centre de Gestion a délibéré et signé le 9 Novembre 2012 une convention de participation avec le groupement PUBLISERVICES/SPHERIA VIE.

Au vu des tarifs et garanties proposées, le Conseil Municipal, a décidé, à l'unanimité :

- d'accorder une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque PREVOYANCE
- d'adhérer à la convention de participation pour le risque PREVOYANCE.

Les garanties proposées sont les suivantes :

- Incapacité temporaire de travail, l'invalidité et le maintien de la retraite (coût maximum : 1,17 % de l'assiette de cotisation)
- Base de remboursement : 95 % de l'assiette de cotisation
- Assiette de cotisation : totalité du salaire brut

Montant de la participation de la commune :

pour tous les agents de la commune, le montant et les modalités de la participation employeur pour le risque prévoyance comme suit :

20 € par mois pour une durée de travail hebdomadaire de 35 h, à recalculer au prorata du temps de travail pour chaque agent, dans la limite de la cotisation effectivement due par l'agent.

L'Assemblée prend acte que le Centre de Gestion du Haut –Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la mise en place de la convention de participation mutualisée, demande une participation financière aux collectivités adhérentes définie comme suit :

50 euros pour l'adhésion d'une collectivité de moins de 5 agents

Personnel communal : renouvellement des contrats d'assurance des risques statutaires

Le Maire expose :

Le contrat d'assurance des risques statutaires souscrit auprès de Groupama prend fin de plein droit au 31.12.2012.

Le Conseil après en avoir délibéré :

DÉCIDE, à l'unanimité,

Article 1 : D'accepter la proposition suivante :

Assureur : **GROUPAMA**

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2013

Couverture des risques :

- maladie, accident de la vie privée
- longue maladie et longue durée, grave maladie
- maternité, paternité, adoption
- accident imputable au service et maladie professionnelle
- décès agents CNRACL

avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire

Taux de cotisation annuelle TTC :

- agents CNRACL : 3.85 % appliquée sur le traitement annuel brut des agents, augmenté de 42% pour la souscription de la garantie APC avec charges patronales comprises.
- agents IRCANTEC : 1.00 % appliquée sur le traitement annuel brut des agents augmenté de 30 % pour la souscription de la garantie APC avec charges patronales comprises.

TRAVAUX

Le Maire présente à l'assemblée les devis suivants :

Club -House communal:

Suite aux actes de vandalisme, deux demandes de devis sont en cours :

1. Ets Miroiterie Sundgauvienne : montant TTC 516.67 €
2. Ets KREMBEL : en attente du devis

Les élus déplorent ces actes de vandalisme qui coûtent chers à la collectivité. Ce point sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Restauration de l'ancienne horloge de l'Eglise :

Le Maire propose d'engager la restauration de l'ancienne horloge de l'église.

Devis Ets BODET (Horloge): 3 265.08 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide de procéder à la restauration de l'ancienne horloge

Retient le devis de l'entreprise BODET pour un montant de 3 265.08 € TTC

Prévoit les crédits au BP 2012, article 2181

Charge le Maire d'établir les devis pour la fabrication d'une vitrine de présentation de l'horloge restaurée.

Une subvention sera demandée au Conseil Général du Haut-Rhin.

Mises aux normes électriques concernant la mairie, le presbytère et le local des chasseurs :

Le Maire explique que des devis ont été demandés pour effectuer une mise aux normes électriques à la mairie et au presbytère, selon le rapport APAVE, ainsi que pour le local des chasseurs.

Vu les devis présentés en cette séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- accepte les devis suivants :

Ets GAUTHERAT (Mairie)	TTC 1 480.65 €
------------------------	----------------

Ets GAUTHERAT (Presbytère)	TTC 446.11 €
----------------------------	--------------

Ets GAUTHERAT (Local des chasseurs)	TTC 1 076.40 €
-------------------------------------	----------------

- Prévoit les crédits au BP 2012, article 2181

- Autorise le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Club-House communal et terrain de foot : le maire présente des devis concernant les travaux d'éclairage du terrain de foot (Ets GAUTHERAT : 8 285.89 € TTC) et les travaux de réfection et mises aux normes électriques du Club-House communal (Ets GAUTHERAT : 3 928.86 € TTC)

D'autres devis seront demandés.

Ce point sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Travaux d'isolation du presbytère :

Vu les devis présentés en cette séance, le Maire propose aux élus une visite sur site.

Le Conseil décide de remettre ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance

Projet Enfouissement réseaux secs – Renouvellement de l'éclairage public

Sur proposition de M. Le Maire,

Vu la programmation des travaux d'assainissement en 2013,

Vu qu'il serait opportun de profiter de l'ouverture des tranchées pour enfouir les réseaux secs et renouveler l'éclairage public,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe pour procéder à l'étude du projet des travaux d'enfouissement des réseaux secs et du renouvellement de l'éclairage public

Charge le Maire de contacter M. René DANESI, Président du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Bail rural -Entretien Terrain foot et abords
a) Entretien des abords du terrain de foot :

Devis Ets SAUNER PAYSAGE : Débroussaillage espaces verts le long de la main courante entre les poteaux, buts et parking et autour du club house :

forfait HT par intervention : 180 €

Vu le devis présenté en cette séance, le Conseil, accepte, à l'unanimité le devis de l'entreprise SAUNER PAYSAGE

Les crédits seront prévus au BP 2013

b) Proposition bail de fermage Gaec des Rivières :

Entretien du terrain de foot

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'établir un bail de fermage au nom de la GAEC des Rivières, selon les modalités suivantes :

Parcelle N° 129 section 03 115.40 ares

Classement catégorie inférieure SUNDGAU soit une valeur locative de 40.22/ha selon l'arrêté N°2012 303 -0025 du 29.10.2012

Montant des charges 10%

Durée du bail : 9 années du 12.11.2012 au 11.11.2021

Le Maire est autorisé à signer tout document à intervenir.

Renouvellement des contrats de maintenance de systèmes de sécurité incendie

Vu les propositions tarifaires de certaines entreprises concurrentes, le Maire explique qu'il a renégocié les contrats de maintenance de systèmes de sécurité incendie avec l'entreprise DUBERNARD.

Le Conseil Municipal prend acte du résultat des négociations avantageuses et du renouvellement des contrats avec l'entreprise DUBERNARD.

ONF : programme de travaux patrimoniaux année 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve le programme des travaux patrimoniaux concernant les travaux d'entretien des limites parcellaires en parcelles N°3 et N° 5, et les travaux d'entretien de cloisonnement parcelle N° 3, dégagement parcelle N° 6, les travaux de fauchage y compris la maîtrise d'œuvre et l'assistance gestion de l'ONF pour un montant global de 2 198.96 € TTC.

Locataires : loyers au 01^{er} janvier 2013

Vu la clause de révision de loyer au 01^{er} janvier figurant dans les contrats de bail de location de tous les locataires

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les loyers concernant les logements de la mairie, du presbytère, ainsi que les garages du presbytère au 01^{er} janvier 2013.

SMARL : Directive Nitrates

Arrêté du 19 décembre 2011 : annexe 1

Entendu que la Directive nitrates du 19 décembre 2011 s'avère singulièrement inadaptée aux contraintes climatiques continentales de notre bassin, et impose aux éleveurs de très onéreuses mises aux normes de stockage qui conjuguées à l'effondrement des cours du lait, les invitent à abandonner l'élevage dans de très brefs délais pour transformer les herbages aujourd'hui hydrauliquement et sanitairelement salvateurs.

Constatant que cette nouvelle directive traduit toute la méconnaissance technocratique des réalités et spécificités régionales,

Le Conseil Municipal demande, à 10 voix pour et 1 abstention que

la nouvelle Directive nitrates tienne compte de cette réalité, et que la nouvelle PAC reconnaisse à l'herbe et à l'élevage les innombrables services qu'ils sont en mesure de rendre aux collectivités, en contribuant au développement durable de gestions pertinentes du territoire, prévenant les risques d'inondations, et assurant une pérennisation qualitative et quantitative des ressources en eau à l'échelle de nos SAGE.

DIVERS

Point info urbanisme

Enregistré le	demandeur	dossier	objet	demande		
				En cours	accordée	refus
15.11.2011	Sàrl Au Bon Soleil	DP	Pose de 372 panneaux photovolt. sur Bâtiments agricoles		23.11.2011	
27.11.2012	M. et Mme Guillaume PRIVAT	PC	4 rue des Jardins	xxxxx		

Eglise :

Le Maire présente au Conseil, pour information, les devis concernant la rénovation intérieure de l'église, devis remis par M. Robert SAUNER, Président du Conseil de Fabrique.

Fin de la séance à 22 h

Fermeture de la mairie

<p>A partir du vendredi 21 décembre 2012 à 12 h jusqu'au jeudi 03 janvier 2013 inclus. Permanence pour inscriptions sur liste électorale Lundi 31 décembre 2012 de 10 h à 12 h</p>

.....
Les délibérations sont consultables dans leur intégralité à la mairie ou au tableau d'affichage
